

DU CONFLIT INTERCOMMUNAUTAIRE TWA-BANTOUS EN PROVINCE DU TANGANYIKA : TENTATIVE DES SOLUTIONS

Par C.T. Amuri Kamakumbi Yauli*

**Doctorant en Sciences de développement UNIM-NGAOUNDERE*

***Corresponding Author:**

Resume

Les Twa sont une minorité autochtone marginalisée tandis que les Bantous sont majoritairement des agriculteurs qui se sont établis dans la province du Tanganyika. Le conflit entre ces deux groupes provient de tensions historiques liées à la terre, aux ressources naturelles et à l'accès aux services publics.

L'étude explore les racines profondes du conflit et examine les différentes tentatives de solutions qui ont été mises en place pour apaiser les tensions et favoriser la coexistence pacifique entre les deux communautés. Parmi les approches suggérées figurent la promotion du dialogue intercommunautaire, la médiation par des tiers neutres, le partage équitable des ressources et des opportunités économiques, ainsi que des mesures de réconciliation et de justice transitionnelle.

Nous avons également analysé les défis et les obstacles qui entravent la résolution durable du conflit, tels que la discrimination, l'exclusion sociale, les inégalités socio-économiques et la faible gouvernance. Ils ont souligné l'importance de prendre en compte les besoins et les perspectives des communautés locales dans la formulation des politiques et des programmes visant à prévenir les conflits et à promouvoir la cohésion sociale.

En conclusion, cette recherche met en lumière la complexité des conflits intercommunautaires et l'importance de mettre en œuvre des approches inclusives et participatives pour construire une paix durable et harmonieuse entre les Twa et les Bantous dans la province du Tanganyika. Elle souligne également la nécessité d'une action collective et coordonnée de la part des autorités locales, des organisations de la société civile et des acteurs internationaux pour soutenir les efforts de réconciliation et de résolution des conflits dans la Province.

Mots clés : *Conflit, Conflit intercommunautaire, Twa, Bantous, solution, coexistence pacifique*

Abstract

The Twa are a marginalized indigenous minority while the Bantus are mainly farmers who have settled in the province of Tanganyika. The conflict between these two groups stems from historical tensions related to land, natural resources and access to public services.

The study explores the deep roots of the conflict and examines the different attempted solutions that have been put in place to reduce tensions and promote peaceful coexistence between the two communities. Suggested approaches include the promotion of intercommunity dialogue, mediation by neutral third parties, equitable sharing of resources and economic opportunities, as well as reconciliation and transitional justice measures.

We also analyzed the challenges and obstacles that hinder the lasting resolution of the conflict, such as discrimination, social exclusion, socio-economic inequalities and weak governance. They stressed the importance of taking into account the needs and perspectives of local communities in the formulation of policies and programs aimed at preventing conflicts and promoting social cohesion.

In conclusion, this research highlights the complexity of intercommunity conflicts and the importance of implementing inclusive and participatory approaches to build lasting and harmonious peace between the Twa and the Bantous in the province of Tanganyika. It also highlights the need for collective and coordinated action by local authorities, civil society organizations and international actors to support reconciliation and conflict resolution efforts in the Province.

Keywords: *Conflict, Intercommunity conflict, Twa, Bantous, solution, peaceful coexistence.*

INTRODUCTION GENERALE

Le monde actuel est caractérisé par des violences presque partout. Ces violences perdurent et risquent de se transformer en une vie normale. Dans ce sens, Anne-Marie et alii (2021) déclare que "la région des Grands Lacs a souffert des nombreux conflits et atrocités au fil des décennies. De nombreux groupes de population ont aussi bien souffert de violences physiques que psychologiques, sous diverses formes. Les jeunes tout comme les adultes de tous types de groupes sont atteints négativement par les cycles de violence. Beaucoup n'ont jamais fait l'expérience d'un temps de paix dans leur vie sans avoir été témoin de violence ou d'oppression. Pour eux, le continuum de violence est presque devenu la normalité". La République Démocratique du Congo classée parmi les états faillis, fragiles, vulnérables (Mamadou Meité, 2014), les violences se font sentir presque de partout. Les femmes et les enfants sont cependant les plus affectés en majorité (En marche pour la paix, 2017). L'éducation à la paix n'a pas encore été intégrée au programme national, elle est cependant déjà reconnue par le cadre éducatif. Dans les niveaux primaires et secondaires, la loi-cadre sur l'éducation (2014) met l'accent sur l'acquisition des valeurs humaines. La stratégie nationale de l'éducation à la paix a pour but d'intégrer les thèmes d'éducation à la paix dans le programme. Les programmes d'éducation civique et morale prennent en compte la dimension de culture de la paix. Les réformes du programme se concentrent spécifiquement sur l'intégration de l'éducation à la paix dans toutes les matières scolaires. Des projets et documents informatifs concernant l'éducation à la paix ont été développés. La faculté de psychologie et des sciences de l'éducation prévoient un programme d'études sur l'éducation à la paix pour les universités publiques ; les sujets à enseigner ont déjà été définis. Les départements d'éducation à la paix existent également dans les universités privées (Anne-Marie et alii, 2021).

A partir des différentes guerres dites de libération qui se sont succédées en R.D.C. en général et en Province du Tanganyika en particulier, les peuples Bantous et Twa qui vivaient en harmonie, vivent dès lors en méfiance totale les uns envers les autres suite aux affres des guerres. Dévastatrices qu'elles étaient, elles ont affecté la cohabitation pacifique des hommes, des femmes, des jeunes de part et d'autre.

Cette situation qui prévaut dans la province du Tanganyika où les communautés Bantous et Twa vivent dans la méfiance totale ne facilite pas la vie harmonieuse des humains et de surcroît, ne favorise pas le développement harmonieux de ces habitants.

La province du Tanganyika est une province post-conflit où plusieurs ethnies ont encore chacune une milice. Les conflits intercommunautaires entre les ethnies ont causé beaucoup de cas des morts d'hommes, de destructions des infrastructures socio-économiques et utilisation des jeunes dans le conflit armé.

Les violences continuent à s'observer. Les conflits intercommunautaires entre les Twa et les Bantous, les Bafuliro et les Banyamulenge éleveurs contre les Holoholo agriculteurs, etc. ne sont toujours pas gérés efficacement faute de la présence de mécanisme intégré de gestion de conflits intercommunautaires.

Les jeunes d'ethnies différentes s'organisent en milice et vivent dans une méfiance. Certains établissements scolaires situés dans des villages peuplés des Twa n'ont pas pu fonctionner du fait que les enseignants Bantous craignent encore ces derniers. Ces infrastructures sont en ruine avec risque de disparaître. Les autorités provinciales s'impliquent faiblement dans les initiatives de paix car n'assumant pas souvent le lead. Beaucoup d'initiatives de paix entreprises en province sont l'œuvre des Agences des Nations-Unies et des ONG. Faisant suite à ces initiatives de paix, il se fait observer l'existence des comités de paix, chargés de gérer les conflits dans quelques écoles pilotes fonctionnant dans la ville de Kalemie.

Les miliciens qui existent encore se résignent dans des carrés miniers afin d'exploiter les ressources naturelles sans observance d'aucune norme.

Les jeunes sont pour la plupart les plus vulnérables au conflit intercommunautaire Bantous-Twa d'une part, et Bantous - Banyamulenge d'autre part, car utilisés comme miliciens pour la plupart de fois avec des conséquences incalculables comme tueries, violences sexuelles, destructions des infrastructures, etc.

La résolution de ces conflits de façon durable permettra ainsi d'accélérer le processus de développement provincial notamment par une bonne allocation des ressources publiques. (Rapport provincial sur la localisation des ODD au Tanganyika, 2017)

Eu égard à ce qui précède, deux questions vont guider cette étude.

1) Pourquoi le conflit intercommunautaire Twa-Bantous reste récurrent en province du Tanganyika ?

2) Quelle piste des solutions proposées à ces communautés belligérantes afin de leur permettre de vivre dans la cohésion sociale ?

En guise de conjecture aux deux questions posées, nous pensons que le conflit intercommunautaire Twa-Bantous demeure récurrent en province du Tanganyika parce qu'il n'est pas encore géré correctement par le pouvoir public et comme piste des solutions à proposer à ces communautés belligérantes, nous leur proposons la cohésion sociale et la prise en compte des intérêts de deux parties en conflit dans le vivre ensemble.

I. CADRE THEORIQUE ET EMPIRIQUE

I.1. Cadre théorique

Le conflit est difficile à définir parce qu'il revêt nombreuses formes et survient dans des cadres différents. Emprunté du latin *conflictus*, le conflit veut dire « lutte, combat », « heurter », « se heurter » (Google, 2023). Il semble que le conflit soit, par essence, un désaccord, une contradiction ou une incompatibilité, une hostilité, une mésentente, un antagonisme, une disharmonie, une désunion, une friction, une discordance, etc.

Le conflit est :

- Une lutte ou compétition entre deux ou plusieurs personnes autour des valeurs, du statut, de la force et des ressources ;
- Un affrontement entre des intérêts, des valeurs, des actes ou des procédures.
- Il survient lorsqu'il y a une compétition autour d'une même ressource comme un territoire, un travail, l'habitation, etc.

- Il survient lorsque la population n'est pas contente de la façon dont elle est gouvernée (Un groupe qui déclare l'indépendance, manque de bonne gouvernance, etc.)
- Il survient lorsqu'il y a incompatibilité de croyance. Les points de vue politiques et religieux sont souvent sensibles. En psychologie, il désigne l'opposition ou le fonctionnement simultané des impulsions, des désires ou des tendances mutuellement exclusifs. Trois types des conflits entrent dans cette définition générale :
- Le conflit d'objectifs est une situation dans laquelle les buts ou les issues préférés. Le conflit intergroupe comprend des désaccords et des heurts qui surviennent entre deux ou plusieurs groupes. Le type de conflit intergroupe le plus connu du public est celui qui se produit souvent dans les relations entre les syndicats et la direction. Les conflits de ce genre sont parfois extrêmement intenses, interminables et coûteux pour tous les intéressés. Dans des conditions de concurrence acharnée et de conflit, les groupes adoptent des attitudes et entretiennent entre eux des relations qui se caractérisent souvent par la méfiance, la rigidité, des comportements oppressifs, l'autre étant perçu comme un ennemi, soucieux de ses seuls intérêts, fermes au dialogue, etc. Le conflit intergroupe est pareil au conflit intercommunautaire Twa-Bantous dont il est question dans cette thèse.
- Derrière le concept conflit, se profile l'idée de contestation, d'opposition, de contradiction. Aussi, dans l'usage courant plusieurs termes sont utilisés en lieu et place du terme conflit. C'est le cas de :
 - Contestation : elle implique une opposition portant en général sur l'interprétation qu'il faut donner à un usage, à une loi, à une clause, en fait d'intérêt.
 - Un litige est un terme de jurisprudence désignant une contestation en justice et s'applique aussi, dans le langage ordinaire à toute sorte de contestations.
 - Un différend se dit de ce qui empêche l'accord entre les personnes en rapport les unes avec les autres ; il suppose une chose précise et déterminée sur laquelle on se contrarie.
 - Un démêlé par rapport à une chose non éclaircie, dont on n'est pas d'accord, et sur laquelle on cherche à expliquer des personnes qui pouvaient auparavant ne pas même se connaître.
- Le conflit enchérit sur tous ces termes ; il se dit d'une contestation, d'un différend, d'un démêlé croissant en acuité jusqu'à une large échelle d'une confrontation physique entre deux forces hostiles et à une lutte au niveau de l'individu lui-même. Notons qu'il existe plusieurs sortes de conflit. Dans ce travail, nous nous sommes intéressé du conflit intergroupe ou intercommunautaire. Le conflit intergroupe comprend des désaccords et des heurts qui surviennent entre deux ou plusieurs groupes. Le type de conflit intergroupe le plus connu du public est celui qui se produit souvent dans les relations entre les syndicats et la direction. Les conflits de ce genre sont parfois extrêmement intenses, interminables et coûteux pour tous les intéressés. Dans des conditions de concurrence acharnée et de conflit, les groupes adoptent des attitudes et entretiennent entre eux des relations qui se caractérisent souvent par la méfiance, la rigidité, des comportements oppressifs, l'autre étant perçu comme un ennemi, soucieux de ses seuls intérêts, fermes au dialogue, etc.

I.2. Cadre empirique

La recherche sur les conflits intercommunautaires entre les Twa et les Bantous en province du Tanganyika se concentre sur l'identification des causes et la proposition de solutions pour résoudre ces tensions profondes. Les Twa sont traditionnellement un peuple de chasseurs-cueilleurs et les Bantous sont des agriculteurs, ce qui crée des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles telles que la terre et l'eau.

L'étude empirique met en lumière plusieurs facteurs contribuant aux tensions entre les deux groupes, notamment l'exploitation non durable des ressources naturelles, la discrimination et la marginalisation des Twa, ainsi que les pratiques de gestion foncière inéquitables. En conséquence, ces conflits entraînent souvent des violences et des déplacements forcés des communautés affectées.

Les chercheurs ont proposé plusieurs solutions pour résoudre les conflits, telles que la promotion du dialogue intercommunautaire, la mise en place de mécanismes de résolution pacifique des différends, le renforcement des droits fonciers des Twa et la promotion de l'éducation et de la sensibilisation sur les droits des minorités.

I.2.1. Causes des conflits intercommunautaires Twa-Bantous en RDC

Il existe plusieurs causes des conflits intercommunautaires Twa-Bantous en RDC en général et en province du Tanganyika en particulier

1.1.1. Les causes structurelles du conflit

1.1.1.1. Le Contexte du pays (Banque Mondiale, 2023)

La République démocratique du Congo (RDC), d'une superficie équivalente à celle de l'Europe occidentale, est le plus grand pays d'Afrique subsaharienne. Elle possède des ressources naturelles exceptionnelles, notamment des gisements de minerais (cobalt, cuivre, etc.), un grand potentiel hydroélectrique, de vastes terres arables, une formidable biodiversité et la deuxième plus grande forêt tropicale du monde.

Pourtant, la plupart des habitants de RDC n'ont pas profité de ces richesses. Une longue succession de conflits, d'instabilité, de troubles politiques et de régimes autoritaires a conduit à une crise humanitaire aussi sévère que persistante, à laquelle s'ajoutent des déplacements forcés de populations. Et la situation ne s'est guère améliorée depuis la fin des guerres du Congo en 2003.

La RDC est l'une des cinq nations les plus pauvres du monde. En 2022, environ 62 % de la population du pays — soit 60 millions de personnes — vivait avec moins de 2,15 dollars par jour. Ainsi, près d'une personne sur six en situation d'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne vit en RDC.

Malgré les efforts de prévention des conflits et de stabilisation, des poches d'insécurité persistent dans le pays, particulièrement dans sa région orientale. Compte tenu des conflits persistants à l'Est, le défi immédiat qui se pose à la RDC est de renforcer la sécurité et de maintenir la stabilité politique et macroéconomique tout en intensifiant les réformes en cours pour assurer une croissance durable.

La RDC abrite diverses populations autochtones dont l'existence est marquée par un grand nombre de difficultés : expulsion de leurs terres ancestrales, discriminations ou encore manque d'accès à des services de base comme les soins de santé et l'éducation. Ces populations continuent malgré tout de jouer un rôle important dans la préservation de la diversité culturelle du pays et la promotion de pratiques de gestion durable des ressources. Et si des efforts existent pour reconnaître et protéger les droits des populations autochtones, il reste encore beaucoup à faire pour assurer leur pleine participation à la société et la protection de leurs modes de vie traditionnels.

1.2.1.3. Contexte historique du conflit (IRC,2016)

Le conflit au Tanganyika est enraciné dans la marginalisation de longue date de tous les groupes ethniques communément dénommés Pygmées en Afrique Centrale, dont les Twa forment l'un des groupes principaux. Les Pygmées étaient les premiers habitants de la RDC, assurant leur subsistance comme chasseurs-cueilleurs nomades dans les zones en marge des savanes et forêts. Cependant, les tribus bantoues, qui dépendaient principalement de l'agriculture pour leur subsistance, commencèrent à migrer vers le bassin du fleuve Congo durant le premier millénaire et repoussèrent graduellement les pygmées vers les zones forestières toujours plus reculées.

Avec le temps, les Bantous commencèrent à exercer leur contrôle sur la terre en établissant des structures de pouvoir tribal héréditaires, hiérarchiques et interreliées qui excluaient les Pygmées. Ces structures tribales ou coutumières sous-tendent toujours à ce jour la configuration des gouvernements locaux en RDC, particulièrement au niveau des groupements et villages, ainsi que dans les chefferies. Ceci explique aussi en bonne partie l'absence de Twa dans les positions de pouvoir au Tanganyika.

Lors de l'époque coloniale et depuis l'indépendance, la coupe des forêts pour l'exploitation du bois, l'agriculture, l'élevage et l'exploitation minière, combinée à la création des parcs naturels, a graduellement poussé les Pygmées hors des forêts. Ceci a déclenché une sédentarisation croissante de ces populations. La sédentarisation, accompagnée par une réduction significative de l'accès aux ressources forestières, et d'un accès limité à la terre, a entraîné une pauvreté systématiquement plus élevée pour les populations pygmées relativement à la majorité bantoue. Ceci a mené l'auteur d'une étude de la Banque Mondiale à résumer leur situation de cette manière : « Pauvres, vulnérables et marginalisés, telle est aujourd'hui la qualification la plus adéquate de la situation des peuples autochtones Pygmées de RDC ». Cette pauvreté et vulnérabilité plus élevée caractérise également la situation des Twa au Tanganyika.

1.1.2. LES CAUSES CONJONCTURELLES DU CONFLIT

1.1.2.1. L'accès à la terre, les taxes coutumières et la gouvernance locale

Au Tanganyika, la grande majorité de la population twa est sédentaire ou semi-sédentaire. Les Twa sont typiquement établis près des routes et des villages bantous, où ils peuvent travailler comme journaliers et maintenir un accès partiel aux ressources forestières. Alors que certains Twa ont des champs et pratiquent l'agriculture, le droit à la terre en RDC demeure enraciné dans les pratiques coutumières des chefs bantoues. En conséquence, les Twa ont un accès limité à la terre qui est contingent à l'allocation de celle-ci par les chefs de village bantou en échange d'une taxe coutumière (typiquement une part variable de la récolte annuelle). Les chefs coutumiers bantous collectent aussi des taxes similaires sur les produits de la chasse, de la pêche ou des mines artisanales.

Même si l'administrateur de territoire possède l'autorité de créer de nouveaux villages à l'intérieur d'un groupement, aucun village twa n'a été créé à ce jour au Tanganyika. L'absence de villages twa reconnus par les autorités perdure malgré le fait qu'ils représentent 15 % de la population du Tanganyika (ou 375 000 individus), et jusqu'à 35 % de la population des territoires de Nyunzu et Manono. Une part significative de la population de ces deux territoires possède aussi un héritage ethnique mixte twa-bantou. Les Twa ne possèdent donc pas de droits établis à la terre ou de chefs de villages reconnus par l'État. Malgré cela, les chefs de clan twa possèdent de facto un rôle de leadership dans leurs communautés, même s'ils sont placés nominalement sous l'autorité des chefs de villages bantous. Cependant, le manque d'éducation et de statut social des chefs de clan twa hors de leurs communautés réduit leur capacité à influencer les autorités locales.

Le manque de représentation politique locale des Twa conduit à des pratiques et abus de pouvoir de la part des chefs bantous, qui demandent des taxes coutumières plus élevées aux twa que celles typiquement payées par les membres des communautés bantoues. Même lorsque les Twa paient les taxes sur la terre, les chefs bantous peuvent retirer les allocations consenties s'ils trouvent la terre productive. En cas de différends, les chefs de groupements ou d'ETD appuient systématiquement les Bantous. Ces décisions sont aussi typiquement soutenues par les autorités territoriales et provinciales. Ceci a mené au refus de certaines communautés et leaders twa d'acquiescer les taxes coutumières, et parfois déclenché des violences. En parallèle, le manque d'accès à la terre combiné à des techniques agricoles déficientes cause de la malnutrition chronique pour les Twa. Ceci peut engendrer des modes d'adaptation négatifs, incluant le vol de nourriture auprès des Bantous ou encore la prostitution, qui font aussi parfois éclater la violence. Ceci souligne quelques-unes des conséquences de l'exclusion des Twa des processus de décisions locaux, et comment ceci peut directement alimenter le conflit. Les griefs des Twa demeurant sans réponse sur l'accès limité à la terre et la taxation inéquitable, et les structures de gouvernance locale manquant de réactivité devant leurs besoins, représentent certaines des causes clés du conflit qui sont directement liées à certains cas de violences.

1.2.2.2. La discrimination systématique envers les populations Twa

La marginalisation économique et politique de longue date des Twa a aussi été accompagnée par une discrimination et des préjugés systématiques de la part des populations bantoues. Les Twa sont traités comme des citoyens de seconde zone, sinon comme des « sous-hommes ». Ceci est autant une cause qu'une conséquence de leur marginalisation, étant donné leur pauvreté, leur fort taux d'illettrisme, et leur accès limité aux services de base. Les frais de service élevés et les mauvais traitements de la part du personnel des cliniques et écoles en raison de leur ethnicité représentent les principales barrières à cet accès aux services. Les femmes et filles twa sont particulièrement vulnérables dans ce contexte. Les villageois bantous empêchent souvent les « sales » twa de collecter l'eau à la même source ou de manger à la même table qu'eux. Les hommes bantous peuvent marier les femmes twa, mais il est interdit aux hommes twa de marier les femmes bantoues. Cette discrimination s'étend aussi aux salaires, étant donné que les Twa reçoivent un salaire inférieur aux Bantous pour le même travail, quand ils ne sont pas soumis au travail forcé. Des discours haineux de la part de certains politiciens et notables, faisant même parfois la promotion de la violence contre les Twa, durcissent les attitudes discriminatoires et attisent le conflit. Des pratiques discriminatoires systématiques à l'encontre des Twa représentent un autre grief clé demeurant sans réponse qui ont directement déclenché des cas de violences, ce qui en fait une cause importante du conflit.

1.3. Impact de conflit sur les jeunes ou les enfants

Les jeunes gens rencontrent au fil de leur vie toute divers conflits. La plupart des conflits affectent les enfants et les jeunes de manière plus profonde que les adultes, à la fois directement et indirectement. Être témoin d'un conflit, qu'il s'agisse d'une querelle entre deux parents ou de violence armée, aura toujours un plus grand impact sur les enfants et les jeunes car il affecte fortement leur développement physique et psychologique. En outre, les conflits limitent leurs possibilités de jouir de leur enfance dans le cadre des loisirs et de l'éducation; grandir dans un cadre défavorisé empêche les enfants et les jeunes de réaliser leur plein potentiel. Lorsque les enfants sont en conflit avec leurs parents ou des pairs, surtout quand le conflit concerne une partie de leur identité (Ex.: leur genre, leur sexualité, leur religion ou leur appartenance à un groupe spécifique), ceci peut les conduire vers l'isolement et les rendre plus vulnérables à l'automutilation ou aux abus psychologiques.

Les enfants sont souvent exploités en tant que participant(e)s et cibles des conflits armés. Ils sont victimes de la traite et peuvent devenir des enfants soldats, soit en participant directement aux combats ou en fournissant des services de soutien aux armées. Les pertes humaines sont l'effet le plus immédiat des conflits armés. Mais les effets à long terme de la guerre sont tout aussi, sinon plus, dévastateurs pour les enfants et les jeunes. En tant que membres les plus vulnérables de la société, les enfants sont les plus touchés par les éléments comme la raréfaction de la nourriture, la terrorisation de la population civile et la destruction des infrastructures sociales et des installations médicales. Dans les zones de conflit armé, les enfants et les jeunes ne sont souvent pas en mesure de se rendre à l'école. Les fonds destinés à la santé publique et à l'éducation sont investis dans l'armement. Ceci entraîne la famine, la malnutrition et la propagation des infections et des maladies évitables. L'effet de la guerre sur les enfants est dévastateur et total. Il détruit physiquement et mentalement à la fois l'individu, sa famille et sa communauté (IFM-SEI ; 2015).

Dans le contexte du Tanganyika, beaucoup des jeunes de part et d'autre étaient devenus des cannibales pendant le conflit ouvert. Et ces actes étaient considérés comme des actes de bravoure.

II. METHODOLOGIE ET TENTATIVE DES SOLUTIONS AU CONFLIT INTERCOMMUNAUTAIRE TWA-BANTOUS EN PROVINCE DU TANGANYIKA

II.1. Tentative des solutions au conflit intercommunautaire twa-bantous en province du Tanganyika

Le conflit intercommunautaire Twa-Bantous en province du Tanganyika est devenu récurrent.

2.1. Restauration de l'autorité de l'Etat en province

Dans la recherche d'une solution durable au conflit intercommunautaire Twa-Bantous en province du Tanganyika, le pouvoir public devra restaurer l'autorité de l'Etat en province en nommant des autorités d'une façon impartiale. C'est-à-dire, les cadres de la territoriale devraient être nommés en tenant compte des différentes ethnies qui composent la population habitant la province du Tanganyika et c'est compris les Twa. Lors de la dernière nomination des Administrateurs des territoires, des Chefs des secteurs par le Vice-premier Ministre de l'intérieur en 2022, aucun sujet Twa n'avait été nommé comme Autorité. Les Administrateurs des territoires peuvent favoriser la création des villages extra coutumiers où les Twa peuvent être également des Chefs des villages ou des adjoints aux chefs des villages.

2.2. Mise en place d'une vraie justice transitionnelle et réparatrice

Lors des violences intercommunautaires Twa-Bantous en province du Tanganyika, des violations graves étaient faites de part et d'autre. D'où, l'importance de mettre en place un programme de justice transitionnelle et réparatrice en province qui tiendra compte des violences commises par les Twa et les Bantous aussi. En plus de la justice rendue, une réparation proportionnelle devrait être effectuée afin de permettre aux victimes de la barbarie de s'intégrer facilement d'une façon socio-économique dans la communauté.

1.4. Mise en place d'un programme d'émancipation en faveur de peuples Twa en province

En dépit de programme d'appui aux Jeunes Twa aux études par les ONGs, le gouvernement provincial devrait élaborer un vrai programme d'émancipation des Twa considérant le retard qu'ils ont au regard des Bantous. Ce programme s'intéressera aux aspects de vulnérabilité qui font reculer davantage les Twa en province du Tanganyika. Pour ce faire, les Leaders Twa doivent sensibiliser le reste de Twa à l'acceptation de ce programme afin d'une bonne appropriation.

1.5. Mise en place d'un curriculum d'éducation à la paix dans les écoles primaires et secondaire en RDC

Considérant les violences intercommunautaires en RDC en général et en province du Tanganyika en particulier, il s'avère nécessaire que le Ministère de l'**Éducation Nationale et de la citoyenneté** en RDC mette en place un curriculum d'éducation à la paix dans les écoles primaires et secondaires dans le pays. Ce curriculum une fois mise en place contribuera aux efforts de mettre ensemble les ethnies divisées à travers la vulgarisation de l'approche vivre ensemble.

II.2. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

2.2.1. Collecte des données

L'étude s'est déroulée dans la province du Tanganyika dans les territoires de Kalemie, Moba et Nyunzu. Deux principaux critères ont été appliqués pour démarrer l'entretien : *Etre Twa, Bantou et la disponibilité pendant au moins 20 minutes*. L'enquête s'est réalisée du 2 au 10 Avril 2024. Le choix des individus interrogés s'est fait d'une manière non aléatoire après un travail d'identification et de sélection des profils qui paraissent intéressants pour mener l'étude.

Cette méthode d'échantillonnage non aléatoire est utile lorsqu'on recherche la compréhension d'un phénomène sur lequel peu d'informations sont disponibles. A défaut de toute forme de représentativité statistique, il a été retenu des critères afin de s'assurer que les individus respectent des caractéristiques similaires pour faire partie de l'échantillon. Le mode d'administration du questionnaire est le face à face. Ainsi, la taille de l'échantillon est de 384 personnes dont les Twa et Bantous.

2.2.2. Échantillonnage

L'échantillonnage probabiliste (aléatoire) fait appel à la loi de probabilité qui voudrait que les caractéristiques majeures de la population mère aient les mêmes chances d'apparaître dans l'échantillon issu de cette population. La taille de l'échantillon se détermine avec la formule d'échantillon probabiliste.

Selon Giezendanner (2012), dans un échantillon probabiliste, la taille n de l'échantillon dépend de trois éléments :

- De t (seuile ou niveau de confiance),
- De la proposition p des éléments de la population mère (coefficient d'homogénéité),
- Et de la marge d'erreur e

La fiabilité d'un échantillon est représentée par le seuil de confiance et par la marge d'erreur (est non par la taille de l'échantillon).

• La technique d'échantillonnage probabiliste utilise la formule suivante pour déterminer la taille de l'échantillon représentatif indépendant non exhaustif (avec la loi de probabilité) : $n = \frac{t^2 * pq}{\epsilon^2}$

- n=taille de l'échantillon requise
- t=seuil de confiance
- p=degré d'homogénéité de la population ; donc q=1-p ;(p est souvent connu a partir des études antérieures). S'il n'y a pas une quelconque étude antérieure sur la population ou un recensement, il est prudent de consister que la population est à moitié homogène donc : p=0,5 et q=0,5 e=marge d'erreur

dans notre étude avec un seuil de 95% et une marge d'erreur de 5% l'échantillon est:

- n=taille de l'échantillon requise
- t=seuil de confiance a 95% (valeur type t est de 1,96 selon la loi de probabilité)
- p=0,5 et q=0,5
- e=marge d'erreur a 5% soit 0,05
- $n = \frac{t^2 * pq}{\epsilon^2} = \frac{1,96^2 * 0,5(1-0,5)}{0,05^2} = 384$ individus à interroger

La taille de l'échantillon étant de 384 individus à interroger a un niveau de confiance de 95% avec une marge d'erreur de 5%. Notons que selon la même loi de probabilité au seuil de 99% la marge d'erreur 1% le t=2,58; au seuil de confiance de 90% marge d'erreur de 10%, le t=1,64.

Interprétation statistique

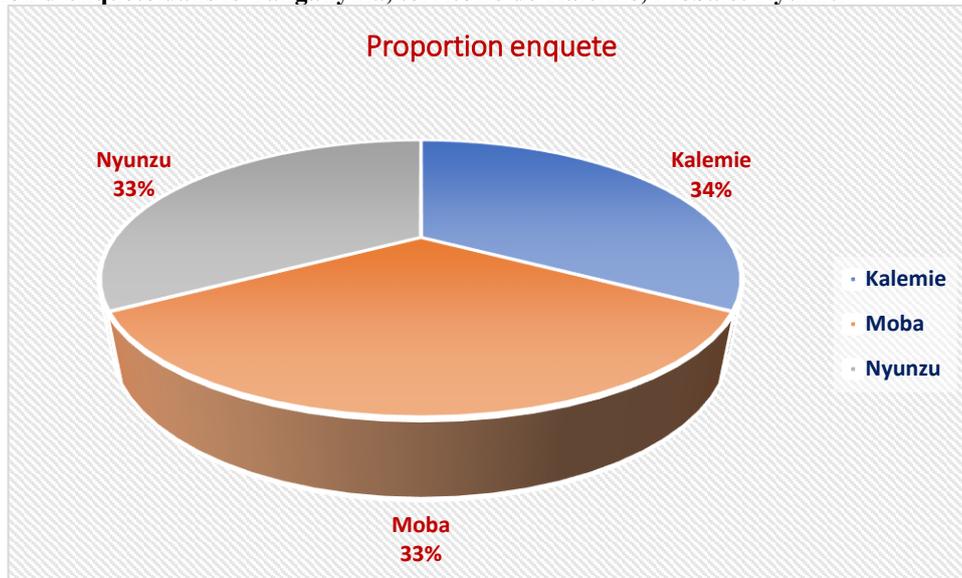
En faisant le choix d'un seuil de confiance de 95%, cela signifie que nous avons 5% de risqué de se tromper (1 sur 20). En acceptant une marge d'erreur de 5% et en considérant que la proportion p dans la population, mère est homogène à 50%, soit 0,05, la taille de l'échantillon est alors de 384 pour une population mère infinie.

Donc en terme de fiabilité, cela signifie qu'avec cet échantillon de 384 nous avons 95% de chance (Nous avons 5% de risqué de se tromper) qu'un résultat qui vaut 50% est sur a + ou a -5%, c'est à dire qu'il est compris entre 45% et 55%. En d'autres termes seuls 5% de l'échantillon sera en dehors de cet intervalle de 45% et 55%.

2.2.2. Outils d'analyse des données

Nous avons saisi et traité les données collectées à l'aide des logiciels Excel 2013 et STATA Toutes les productions statistiques (les fréquences, les tableaux croisés, etc) ont été calculés avec le logiciel STATA.

2.2.3. Proportion d'enquête dans le Tanganyika, territoire de Kalemie, Moba et Nyunzu



Ce graphique nous renseigne sur la répartition des personnes enquêtées dans la province du Tanganyika dans les trois territoires à conflit visible dont un total sur nos estimations statistiques non aléatoires vu dans le point précédent de 384 individus dont chaque territoire 128 individus ont été enquêtés soit 34%, 33%, et 33% respectivement le territoire de Kalemie, Moba et Nyunzu.

III. RESULTATS ET DISCUSSIONS

III.1. Statistiques descriptives

Questions	Réponses	Mode	Signe
<i>Selon vous, quel est le principal motif du conflit entre les Twa et les Bantous en province du Tanganyika ?</i>	<i>La concurrence pour l'accès aux ressources naturelles,</i>	53.33	(+)
<i>Comment pensez-vous que les autorités locales pourraient contribuer à la résolution du conflit ?</i>	<i>Mise en place de programmes de réconciliation intercommunautaire</i>	46.67	(+)
<i>Quel rôle les organisations internationales pourraient-elles jouer dans la résolution du conflit Twa-bantou ?</i>	<i>Facilitation du dialogue et de la médiation entre les parties</i>	62.00	(+)
<i>Selon vous, quelles initiatives de la société civile pourraient contribuer à la pacification des relations entre les Twa et les Bantous ?</i>	<i>Organisation de forums de dialogue et de réconciliation</i>	42.00	(+)
<i>Comment les médias locaux pourraient-ils jouer un rôle dans la prévention des conflits entre les Twa et les Bantous ?</i>	<i>Promotion des discours de paix et du dialogue interculturel</i>	61.33	(+)
<i>Quels sont les impacts négatifs du conflit Twa-bantous sur la population locale en province du Tanganyika ?</i>	<i>Déplacements forcés et destruction des biens</i>	54.00	(+)
<i>Comment pensez-vous que l'éducation pourrait contribuer à la résolution du conflit entre les Twa et les Bantous ?</i>	<i>Promotion de programmes d'éducation à la paix et au vivre-ensemble droits de l'homme et la non-violence</i>	68.67	(+)
<i>Quelles stratégies que les acteurs traditionnels (Leaders religieux, Chefs Coutumiers, Sages) pourraient recourir dans la gestion du conflit Twa et Bantous ?</i>	<i>Mise en place de comités de sages pour faciliter le dialogue</i>	48.00	(+)
<i>Comment les programmes de réinsertion des ex-combattants pourraient-ils contribuer à la stabilisation de la région du Tanganyika ?</i>	<i>Réintégration des anciens combattants dans la vie communautaire et l'économie</i>	70.00	(+)
<i>Quels mécanismes de reddition de comptes pourraient être mis en place pour prévenir les violences intercommunautaires en province du Tanganyika ?</i>	<i>Création de commissions vérité et réconciliation</i>	52.00	(+)

<i>Comment pensez-vous que les initiatives de développement économique pourraient contribuer à la réconciliation entre les Twa et les Bantous?</i>	<i>Promotion de projets de coopération intercommunautaire pour l'accès aux ressources</i>	66.00	(+)
<i>Quelles mesures de sécurité pourraient être mises en place pour garantir la protection des communautés en conflit dans la province du Tanganyika?</i>	<i>Intégration de mécanismes de prévention des violences dans les politiques de sécurité</i>	57.33	(+)
<i>Comment pensez-vous que les accords de paix entre les différents acteurs impliqués pourraient être mis en œuvre dans la Province du Tanganyika ?</i>	<i>Surveillance et évaluation de la mise en œuvre des accords par des tiers neutres</i>	58.67	(+)
<i>Quelles actions de sensibilisation pourraient être menées pour promouvoir la tolérance et le respect mutuel entre les Twa et les Bantous en province du Tanganyika?</i>	<i>Campagnes de communication sur la diversité culturelle et historique</i>	60.67	(+)
<i>Selon vous, quelles sont les conditions préalables indispensables à la résolution du conflit Twa-bantous en province du Tanganyika?</i>	<i>Renforcement de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue de la Province et la tolérance et l'acceptation mutuelle entre les Twa et les Bantous en province</i>	88.67	(+)

Source : tableau fourni par logiciel STATA

Nos résultats d'analyse sur base de nos traitements de données d'enquête avec le logiciel Stata ressort de ce tableau le mode de chaque question administrée au répondant en réponse dans le territoire de Kalemie, Moba et Nyunzu sur un ensemble de 384 enquêtés. Il est noté dans ce tableau que la fréquence en mode donne le signe (+) et les fréquences en effectifs non considérables affichent le signe (-) est non reprises. En effet, la question sur le principal motif du conflit entre les Twas et les Bantous en province du Tanganyika avec trois modalités dont : "La concurrence pour l'accès aux ressources naturelles" 2 "Différences culturelles et historiques" 3 "Influence de groupes armés extérieurs", en réponse du mode retenue la concurrence pour l'accès aux ressources naturelles avec **167/384** avec signe (+) en terme de fréquence ; la question sur : comment pensez-vous que les autorités locales pourraient contribuer à la résolution du conflit ?, question a trois modalité : 1 "Mise en place de programmes de réconciliation intercommunautaire" 2 "Renforcement des mesures de sécurité et de justice" 3 "Promotion des activités économiques pour favoriser la cohésion sociale" en réponse retenue sur le mode : Mise en place de programmes de réconciliation intercommunautaire avec **146/384** avec signe (+) ; la question sur : le rôle les organisations internationales pourraient-elles jouer dans la résolution du conflit Twas-bantou. Avec trois modalités dont : 1 "Facilitation du dialogue et de la médiation entre les parties" 2 "Fourniture d'assistance humanitaire et de développement" 3 "Pression sur le gouvernement pour prendre des mesures coercitives". En réponse retenue : Facilitation du dialogue et de la médiation entre les parties avec **194/384** avec signe (+) ; la question sur : les initiatives de la société civile pourraient contribuer à la pacification des relations entre les Twas et les Bantous. Avec trois modalités dont : 1 "Organisation de forums de dialogue et de réconciliation" 2 "Sensibilisation à la diversité culturelle et historique des communautés" 3 "Mise en place de projets de développement communautaire inclusifs. En réponse retenue : *Organisation de forums de dialogue et de réconciliation* avec **131/384** avec signe (+) ; la question sur : Comment les médias locaux pourraient-ils jouer un rôle dans la prévention des conflits entre les Twas et les Bantous ? Avec trois modalités dont : 1 "Promotion des discours de paix et du dialogue interculturel" 2 "Sensibilisation à la désinformation et à la propagande" 3 "Mise en avant des réussites de la cohabitation intercommunautaire". En réponse retenue : *Promotion des discours de paix et du dialogue interculturel* avec **191/384** avec signe (+) ; la question sur : les impacts négatifs du conflit Twa-bantous sur la population locale en province du Tanganyika. Avec trois modalités dont : 1 "Déplacements forcés et destruction des biens" 2 "Traumatisme psychologique et division communautaire" 3 "Perte de confiance dans les institutions et l'autorité locale", en réponse retenue : *Déplacements forcés et destruction des biens* avec **170/384** avec signe (+) ; la question sur : Comment pensez-vous que l'éducation pourrait contribuer à la résolution du conflit entre les Twa et les Bantous ? Avec trois modalités dont : 1 "Promotion de programmes d'éducation à la paix et au vivre-ensemble" 2 "Sensibilisation à la diversité culturelle et historique des communautés" 3 "Intégration des enseignements sur les droits de l'homme et la non-violence". En réponse retenue : *Promotion de programmes d'éducation à la paix et au vivre-ensemble droits de l'homme et la non-violence* avec une fréquence de **216/384** avec signe (+) ; la question sur : Quelles stratégies que les acteurs traditionnels (Leaders religieux, Chefs Coutumiers, Sages) pourraient recourir dans la gestion du conflit Twa et Bantous ? avec trois modalités dont : 1 "Mise en place de comités de sages pour faciliter le dialogue" 2 "Promotion de la justice traditionnelle et de la réconciliation" 3 "Appel à l'autorité morale des leaders pour promouvoir la paix". En réponse retenue : *Mise en place de comités de sages pour faciliter le dialogue*, avec **151/384** avec signe (+) ; la question sur : Comment les programmes de réinsertion des ex-combattants pourraient-ils contribuer à la stabilisation de la région du Tanganyika ? Avec trois modalités dont : 1 "Réintégration des anciens combattants dans la vie communautaire et l'économie" 2 "Désarmement, démobilisation et réintégration des combattants dans des forces de sécurité" 3 "Promotion de projets de réconciliation et de reconstruction communautaire". En réponse retenue : *Réintégration des anciens combattants dans la vie communautaire et l'économie* avec une fréquence aux réponses de **220/384** avec signe (+) ; la question sur : Quels mécanismes de reddition de comptes pourraient être mis en place pour prévenir les violences intercommunautaires en province du Tanganyika ? Avec trois modalités dont : 1 "Création de commissions vérité et réconciliation" 2 "Mise en place de tribunaux spéciaux pour juger les responsables de violences" 3 "Renforcement de la justice transitionnelle et de la coopération internationale". En réponse retenue : *Création de commissions vérité et*

réconciliation, avec **163/384** en terme de fréquence avec signe (+) ; la question sur : Comment pensez-vous que les initiatives de développement économique pourraient contribuer à la réconciliation entre les Twa et les Bantous ? Avec trois modalités dont : 1 "Promotion de projets de coopération intercommunautaire pour l'accès aux ressources" 2 "Création d'emplois et de revenus pour favoriser la cohésion sociale" 3 "Renforcement des infrastructures et des services publics pour réduire les tensions". En réponse retenue : *Promotion de projets de coopération intercommunautaire pour l'accès aux ressources*. Avec **207/384** en terme de fréquence avec signe (+) ; la question sur : Quelles mesures de sécurité pourraient être mises en place pour garantir la protection des communautés en conflit dans la province du Tanganyika ? Avec trois modalités dont : 1 "Renforcement des effectifs de forces de sécurité au niveau local" 2 "Surveillance et patrouilles dans les zones sensibles" 3 "Intégration de mécanismes de prévention des violences dans les politiques de sécurité". En réponse : *Intégration de mécanismes de prévention des violences dans les politiques de sécurité*. Avec **179/384** en terme de fréquence avec signe (+) ; la question sur : Comment pensez-vous que les accords de paix entre les différents acteurs impliqués pourraient être mis en œuvre dans la Province du Tanganyika ? avec trois modalités dont : 1 "Surveillance et évaluation de la mise en œuvre des accords par des tiers neutres" 2 "Création de commissions mixtes de suivi et de résolution des conflits" 3 "Décentralisation des mécanismes de gestion des conflits pour une meilleure gouvernance locale". Avec comme repense retenue : *Surveillance et évaluation de la mise en œuvre des accords par des tiers neutres*, avec **185/384** en terme de fréquence avec signe (+) ; la question sur : Quelles actions de sensibilisation pourraient être menées pour promouvoir la tolérance et le respect mutuel entre les Twa et les Bantous en province du Tanganyika ? Avec trois modalités dont : 1 "Campagnes de communication sur la diversité culturelle et historique" 2 "Promotion du dialogue interreligieux et intercommunautaire" 3 "Organisation d'ateliers de formation sur les droits de l'homme et la paix". En reponse retenue : *Campagnes de communication sur la diversité culturelle et historique*, avec **192/384** en terme de fréquence avec signe (+) ; la question sur : Selon vous, quelles sont les conditions préalables indispensables à la résolution du conflit Twa-bantous en province du Tanganyika ? Avec deux modalités dont : 1 "Renforcement de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue de la Province" 2 "La tolérance et l'acceptation mutuelle entre les Twa et les Bantous en province", en réponse retenue : renforcement de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue de la Province et la tolérance et l'acceptation mutuelle entre les Twas et les Bantous en province, avec **280/384** en termes de fréquence avec signe (+).

DISCUSSION DE RESULTAT

L'analyse d'enquête sur le conflit intercommunautaire twas-bantous en province du Tanganyika sur le territoire hautement affecté dans cette dernière décennie notamment le territoire de Kalemie, Moba, et Nyunzu ont révélé des éléments clés qui soulignent les causes profondes de ce conflit et les moyens possibles pour le résoudre de manière durable.

Tout d'abord, la concurrence pour l'accès aux ressources naturelles apparaît comme l'une des principales sources de tensions entre les deux communautés. La rareté des ressources et la lutte pour leur contrôle exacerbent les clivages et alimentent les violences. Il est donc crucial de mettre en place des mécanismes de gestion équitable des ressources afin de prévenir les conflits liés à leur exploitation.

Ensuite, la mise en place de programmes de réconciliation intercommunautaires est essentielle pour favoriser le dialogue et la compréhension entre les twa et les bantous. Ces programmes doivent être inclusifs, participatifs et axés sur la construction de la confiance mutuelle. La facilitation du dialogue et la médiation entre les parties sont également des outils importants pour résoudre les différends et promouvoir la paix.

Il est également primordial de promouvoir des discours de paix et du dialogue interculturel pour contrer les discours de haine et de division. Les campagnes de communication sur la diversité culturelle et historique peuvent contribuer à sensibiliser les populations à la richesse de leur diversité et à promouvoir le respect mutuel.

Par ailleurs, la réintégration des anciens combattants dans la vie communautaire et économique est un enjeu crucial pour la reconstruction post-conflit. Il est important de créer des opportunités d'emploi et de formation pour ces individus afin de les réinsérer dans la société de manière constructive.

Enfin, le renforcement de l'autorité de l'État et l'acceptation mutuelle entre les twa et les bantous sont des éléments clés pour garantir la stabilité et la cohésion sociale dans la région. La mise en place de mécanismes de prévention des violences et de surveillance de la mise en œuvre des accords par des tiers neutres sont des moyens efficaces pour prévenir les conflits et promouvoir la paix durable.

En conclusion, notre analyse met en lumière l'importance de prendre en compte une approche holistique et intégrée pour résoudre le conflit intercommunautaire twa-bantous en province du Tanganyika. Les mesures proposées, telles que la promotion de la réconciliation, l'éducation à la paix et la coopération intercommunautaire, sont essentielles pour construire une paix durable et promouvoir le vivre-ensemble harmonieux entre les différentes communautés.

CONCLUSION GENERALE

L'étude du conflit intercommunautaire entre les Twa et les Bantous en province du Tanganyika révèle une situation complexe et profondément enracinée dans l'histoire et les tensions ethniques dans le Tanganyika en générale et dans le territoire de Kalemie, Moba et Nunu en particulier. Les différents aspects identitaires, politiques, économiques et sociaux ont contribué à alimenter les antagonismes entre ces deux groupes, entraînant des violences et des divisions au sein de la communauté.

Malgré la gravité du conflit, il est encourageant de constater qu'il existe des tentatives de trouver des solutions durables pour résoudre les différends et favoriser la réconciliation entre les Twa et les Bantous dont en effet : la mise en place de programmes de réconciliation intercommunautaire ; Facilitation du dialogue et de la médiation entre les parties ; Organisation de forums de dialogue et de réconciliation ; Promotion des discours de paix et du dialogue interculturel ;

Déplacements forcés et destruction des biens ; Promotion de programmes d'éducation à la paix et au vivre-ensemble droits de l'homme et la non-violence ; Mise en place de comités de sages pour faciliter le dialogue ; Réintégration des anciens combattants dans la vie communautaire et l'économie ; Création de commissions vérité et réconciliation ; Promotion de projets de coopération intercommunautaire pour l'accès aux ressources ; Surveillance et évaluation de la mise en œuvre des accords par des tiers neutres ; Campagnes de communication sur la diversité culturelle et historique ; Renforcement de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue de la Province et la tolérance et l'acceptation mutuelle entre les Twa et les Bantous en province.

Les initiatives de dialogue intercommunautaire, de renforcement des institutions locales et de promotion de la culture de la paix sont des pistes prometteuses pour apaiser les tensions et construire un avenir commun pacifique pour tous les habitants de la province du Tanganyika en générale et de la zone hautement en conflit en particulier.

Il est également essentiel que les autorités locales, les acteurs de la société civile et les organisations internationales s'impliquent activement dans la résolution de ce conflit et soutiennent les efforts de reconstruction post-conflit. La consolidation de la cohésion sociale, la réhabilitation des victimes et la promotion d'une gouvernance inclusive et équitable sont des éléments clés pour prévenir de futurs conflits et garantir la stabilité et le développement durable de la région.

En somme, l'étude du conflit intercommunautaire Twa-Bantous en province du Tanganyika met en lumière la nécessité urgente de trouver des solutions pacifiques et inclusives pour surmonter les divisions et construire des ponts entre les communautés. Il est impératif que tous les acteurs concernés s'engagent à travailler ensemble pour bâtir un avenir de paix, de justice et de prospérité pour tous les habitants de la province du Tanganyika.

BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

1. Anne-Marie Bihirabake et alii (Octobre 2021). *Manuel d'éducation à la paix pour la Région des Grands Lacs*, Edition CIRGL, Bujumbura-Burundi
2. Giezendanner, F.D. (2012). *Taille d'un échantillon aléatoire et Marge d'erreur*, CMS-SPIP, Genève, Avril 2012.
3. International Rescue Committee (2017). Une crise silencieuse au Congo : Les Bantous et les Twas au Tanganyika in *Focus conflit*, RDC
4. IFM-SEI (2015) ; *Manuel d'éducation à la paix*, Editions Christine Sudbrock, Frances Marsh, Bruxelles-Belgique
5. Ministère Provincial du Plan, suivi, coopération et environnement (Aout 2017) ; *Rapport Provincial sur la localisation des Objectifs du Développement Durable dans le Tanganyika*, Kinshasa-RDC.
6. Gouvernement Provincial du Tanganyika ; *Plan de développement provincial du Tanganyika*, Kalemie, 2017.

WEBOGRAPHIE

7. Mamadou Meité (2014). *Éducation à la paix et au développement : quelles stratégies pour les pays d'Afrique et d'Amérique ?* Presses universitaires de Paris Nanterre. <https://books.openedition.org/pupo/3840?lang=en> consulté le 17 juin 2021.
8. Google (2023). *Definition ethnimologique de conflit* consulté dans <https://www.google.com/search? Client=firefox> le 11 Décembre 2023
9. Banque Mondiale ; *Banque Mondiale en République Démocratique du Congo-vue d'ensemble* <https://banquemondiale.org/fr/country/drc/overview> Document consulté le 26 Juillet 2023.

TABLE DE MATIERES

Introduction générale

- I. Des Généralités sur les conflits intercommunautaires Twa-Bantous en province du Tanganyika
 - 1.1. Présentation de la province du Tanganyika et méthodologie
 - 1.2. Quid de conflit
 - 1.3. Causes des conflits intercommunautaires Twa-Bantous en Province du Tanganyika
 - 1.3.1. Les causes structurelles du conflit
 - 1.3.1.1. Le contexte du pays
 - 1.3.1.2. La décentralisation et la gouvernance locale en RDC
 - 1.3.1.3. Contexte historique du conflit
 - 1.3.2. Les causes conjoncturelles du conflit
 - 1.3.2.1. L'accès à la terre, les taxes coutumières et la gouvernance locale
 - 1.3.2.2. La discrimination systématique envers les populations Twa
 - 1.4. Impact de conflit sur les jeunes ou les enfants
 - II. Tentative des solutions au conflit intercommunautaire Twa-Bantous en province du Tanganyika
 - 2.1. Restauration de l'autorité de l'Etat en province
 - 2.2. Mise en place d'une vraie justice transitionnelle et réparatrice en province
 - 2.3. Mise en place d'un programme d'émancipation en faveur de peuples Twa en province
 - 2.4. Mise en place d'un curriculum d'éducation à la paix dans les écoles primaires et secondaires en RDC
- Conclusion générale